

ARRÊTÉ n° 2025/367

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATÉGORIE
– APE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE COURTHEZON – 20 ANS DE L'ETANG SALÉ–
DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025 -**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R134 du Règlement Sanitaire Départemental,

Considérant la demande de Madame SENECHAL Gwendolyn, secrétaire de l'association des parents d'élève des écoles de Courthézon (APE), Place André Malraux, 84350 Courthézon, reçue le 19 septembre 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'occupation temporaire du domaine public formulée par Madame SENECHAL Gwendolyn, secrétaire de l'association des parents d'élève des écoles de Courthézon (APE), Place André Malraux, 84350 Courthézon est autorisée le dimanche 05 octobre 2025 de 09h00 à 17h00.

Article 2 : Madame FOUCAULT Hélène, désignée en tant que responsable de la buvette, est autorisée à ouvrir :

Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie le :

Dimanche 05 octobre 2025

à l'Etang salé, Route de Châteauneuf du Pape, 84350 Courthézon

Article 3 : La commune ne pourra pas être reconnue responsable pour l'insuffisance de la signalisation mise en place par les pétitionnaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Madame SENECHAL Gwendolyn, secrétaire de l'association des parents d'élève des écoles de Courthézon (APE), Place André Malraux, 84350 Courthézon, Madame Foucault Hélène, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Courthézon, le 19/09/2025

Pour Le Maire, Nicolas PAGET,
L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET,